



AIDE AU CHAUFFAGE 2022

Le Centre d'Action Sociales aide les familles de Tilly-sur-Seulles pour les frais de chauffage sous condition de ressources et selon la composition de la famille.

	PLAFOND DES REVENUS ANNUELS	MONTANT DE L'AIDE ALLOUÉE	PLAFOND DES REVENUS ANNUELS + 800 €	MONTANT DE L'AIDE ALLOUÉE
Personne seule	8 750 €	180€	9 550 €	90 €
Pour un couple ou 1 adulte et 1 enfant	14 800 €	180 €	15 600 €	90 €
Personne supplémentaire à charge	Plafond + 1 700 € par personne supplémentaire	180 €	Plafond + 800 € + 1 700 € par personne supplémentaire	90 €

Dossier à déposer AVANT le vendredi 18 novembre 2022 à la Mairie

Tout dossier INCOMPLET ou reçu après la date ne sera pas traité !

**Le Président,
Didier COUILLARD**





FORMULAIRE AIDE AU CHAUFFAGE 2022

À rendre AVANT le vendredi 18 novembre 2022

!! Tout dossier INCOMPLET ne sera pas traité !!

Le CCAS aide les familles pour les frais de chauffage sous conditions de ressources et selon la composition de la famille.

Merci de remplir et de déposer le formulaire COMPLET à l'accueil de la Mairie avec les pièces justificatives suivantes :

- Attestation CAF avec Quotient Familial du mois de Septembre 2022
- Avis d'imposition sur les revenus (**recto-verso**) 2021 de **TOUS** les membres de la famille
- Un RIB

NOM / PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

ADRESSE :

MAIL :@.....

TÉL. :

COMPOSITION DE LA FAMILLE

	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	Lien de parenté
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

JE CERTIFIIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS RENSEIGNÉES

DATE ET SIGNATURE :